

# Commune de Dunières



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

## ORDRE DU JOUR :

Présentation du projet de vidéoprotection

## TRAVAUX

Etude de trafic - RD 23

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Mise en place d'un service mutualisé de collecte, gestion et contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Convention assistance progiciels

1607H

Création de poste filière administrative pour la Maison France Services

Validation du tableau des emplois

## AFFAIRES FINANCIERES

Fonds de concours CCPM acompte 7 et 1

## AFFAIRES FONCIERES

Transfert Pont de Faurie ex RD 501

Vente du lot 5 à M. YILDIZ Mutherem

Vente de la parcelle AM 863 à la Commune par M RIOTTOT

Dossier M. PARRICHE

## INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Classement Agence Postale Communale

Remerciements

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à H. DREVET), Pascal GOUY (pouvoir à P. DURIEUX) Fabienne MANOHA (pouvoir à C MARCON), Fanny MOURIER (pouvoir à T. SABOT).

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Présentation du projet de vidéoprotection

Les Majors CORINILLON et LAC viennent présenter la vidéoprotection.

Un vote de principe, (4 contre, 2 abstentions) valident la continuation des études.

## **TRAVAUX**

### ***Etude de trafic - RD 23***

Dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre bourg, le Département, la Commune et la CCPM ont décidé lors de la réunion du 19.11.2021 de réaliser une enquête de circulation sur la Commune de DUNIERES concernant les RD 23,44,61,236 et 501 (domaine départemental).

Elle a pour objectif de réaliser un état des lieux et identifier les leviers possibles pour améliorer l'attractivité de DUNIERES.

Le Département engagera les études avec le bureau LEE SORMEA, sous-traitant du cabinet MERLIN, titulaire d'un accord cadre à bons de commandes avec le Département.

La participation financière de la Commune de DUNIERES est de 7 117.00 € HT (versement unique et forfaitaire)

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation à Monsieur Le Maire de signer cette convention et d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2022.*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur Le Maire de signer cette convention et d'inscrire cette dépense au BP 2022.*

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### ***Mise en place d'un service mutualisé de collecte, gestion et contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public***

L'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication rend exigible le versement par les opérateurs d'une redevance (RODP) au profit des communes. Le montant de cette redevance, revalorisée annuellement, est calculé sur la base du patrimoine implanté en domaine public (linéaire d'artères, antennes, pylônes et autres installations).

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire propose à ses communes membres un service de mutualisation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques. Ce service présente de nombreux avantages pour les communes qui décident de l'intégrer (dispense pour les communes des démarches liées à la RODP due par les opérateurs, optimisation des recettes communales, rationalisation des démarches auprès des opérateurs, contrôle des montants des redevances, suivis des quantités des linéaires déclarés...).

Le Syndicat encaisse les recettes correspondantes et ventile à chacune des communes membres du service, la quote-part de RODP qui lui revient pour l'année concernée.

Chaque commune, membre du service, se voit ainsi ouvrir un « crédit RODP » auprès du Syndicat qui pourra à tout moment, sur simple demande, informer la commune concernée du montant de ce crédit.

A l'occasion d'un chantier de dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques sur une commune, le « crédit RODP » de la commune concernée est utilisé (en tout ou partie selon son montant) pour le financement de l'opération et son montant vient en déduction de la participation communale.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la Commune de DUNIERES.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à confier au SDE la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la Commune de DUNIERES.*

### **Convention assistance progiciels**

Depuis plusieurs années, le CDG43 propose un service Assistance progiciels qui apporte un soutien et une aide pour l'utilisation des progiciels métiers de la gamme Berger-Levrault.

Il propose également une mission « Dématérialisation des procédures » qui permet notamment la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la transmission des flux comptables au trésorier.

Ces deux missions proposées par le CDG43 faisaient l'objet de conventions distinctes qui vont arriver à leur terme le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration du CDG43 a décidé de regrouper ces deux conventions pour n'en faire qu'une.

Pour pouvoir en bénéficier, il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec le Centre de gestion qui produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2026. En cas de report des élections municipales de 2026, ou en raison de tout évènement exceptionnel ou cas de force majeure, le CDG43 pourra décider de proroger la présente convention.

La collectivité garde la possibilité de résilier cette convention au 31 décembre de chaque année moyennant un préavis de trois mois.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'assistance progiciels.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'assistance progiciels avec le CDG43.*

### **1607 H**

Monsieur Le Maire rappelle que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	<b>1 607 heures</b>

Monsieur Le Maire indique que le protocole sur le temps de travail dans la Collectivité a reçu un avis favorable lors du Comité Technique en date du 08.02.2022.

Il en ressort que

- les deux jours du Maire sont supprimés mais seront indemnisés dans le cadre du RIFSEEP,
- le lundi de Pentecôte sera un jour travaillé
- tous les agents bénéficieront d'un jour de sujétion.

*Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire.*

*Le Conseil Municipal valide le passage aux 1607 H présenté par Monsieur Le Maire.*

### **Création de poste filière administrative pour la Maison France Services**

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de créer un poste filière administrative - catégorie C adjoint administratif - à la Maison France Services pour 32 H à compter du 01.03.2022.

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.*

*A la majorité (une abstention) le Conseil Municipal, accepte la création d'un poste filière administrative, catégorie C adjoint administratif à 32 H au 1<sup>er</sup> mars 2022 pour la MFS.*

## Validation du tableau des emplois

Monsieur Le Maire présente le tableau des emplois prenant en compte cette création et le transfert d'un agent à la CCPM au 01.01.2022.

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Facteur Principal 2ème classe	Secrétaire Générale	35H	occupé
Facteur Principal 2ème classe	Secrétaire	17.5H	occupé
Facteur	Secrétaire/comptable	35H	occupé
Agent Administratif	Secrétaire	29H	occupé en partie
Agent Administratif Principal 1ère classe	Secrétaire	35H	occupé
Agent Administratif	Référente MFS/APC	32H	occupé
Agent Administratif	Secrétaire	17.5H	occupé
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Technicien Principal 1ère classe	responsable des services techniques	35H	occupé
Technicien	chef d'équipe services techniques	35H	occupé
Agent technique principal 1ère classe	responsable informatique	35H	occupé
Agent technique principal 1ère classe	agent des services techniques	35H	occupé
Agent technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	occupé
Agent technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	occupé
Agent technique principal 2ème classe	agent des services techniques - entretien	30.5 H	occupé
Agent technique principal 2ème classe	agent entretien	35H	occupé
Agent technique	agent des services techniques	35H	occupé
Agent technique	agent des services techniques	35H	occupé
Agent technique	agent des services techniques	35H	vacant dispo
Agent technique	agent des services techniques	35H	vacant dispo
Agent technique	agent entretien	34H	occupé
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Agent animation principal 2ème classe	agent intervenant à l'école	22H	occupé
<b>FILIERE PATRIMOINE</b>			
Agent du patrimoine	agent bibliothèque cantine	32.75H	occupé

*Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des emplois permanents ci-dessous qui indique la situation du personnel communal à la date de la présente délibération*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des emplois au 15.02.2022.*

## AFFAIRES FINANCIERES

### Fonds de concours CCPM acompte 7 et 1

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 avril 2018, de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon décidant de mettre en place un fonds de concours « voirie - bâtiments - infrastructures - équipements » à l'attention de ses Communes membres afin de les accompagner financièrement dans leurs projets d'investissement et la délibération du 30 novembre 2020 qui prolonge le dispositif pour 1 an (2021) et 1/3 de la somme initiale.

Il propose de solliciter une sixième demande d'acompte pour les dépenses figurant dans le tableau joint, en PJ.

Dépenses retenues : 216 793.51 TTC

Subventions retenues : 18 000 €

Fonds de concours sollicité : 99 396.75 €

<b>MONTANT FDC 2018-2020</b>		<b>1 261 500.00</b>	
	<b>CUMUL</b>	<b>MONTANT ACOMPTE</b>	<b>RESTE</b>
ACOMPTE 1	92 025.10	92 025.10	1 169 474.90
ACOMPTE 2	333 821.63	241 796.53	927 678.37
ACOMPTE 3	480 934.29	147 112.66	780 565.71
ACOMPTE 4	873 078.14	392 143.85	388 421.86
ACOMPTE 5	987 058.08	113 979.94	274 441.92
ACOMPTE 6	1 252 007.38	264 949.30	9 492.62
ACOMPTE 7	1 516 956.68	9 492.62	0
<b>MONTANT FDC 2021</b>		<b>420 500.00</b>	
ACOMPTE 1	89 904.13	89 904.13	330 595.87

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour demander l'acompte 7 du Fonds de concours 2018-2020 et l'acompte 1 du Fonds de concours 2021 à la CCPM pour un montant total de 99 396.75 €*

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter le FDC de la CCPM pour un montant de 99 396.75 € (acompte 7 du FDC 2018 -2020 et acompte 1 du FDC 2021).*

## AFFAIRES FONCIERES

### Transfert Pont de Faurie ex RD 501

Monsieur Le Maire rappelle le compte-rendu du Conseil Municipal du 22.12.2018.

- Déclassement tronçon de route RD 501 lieu-dit Pont de Faurie

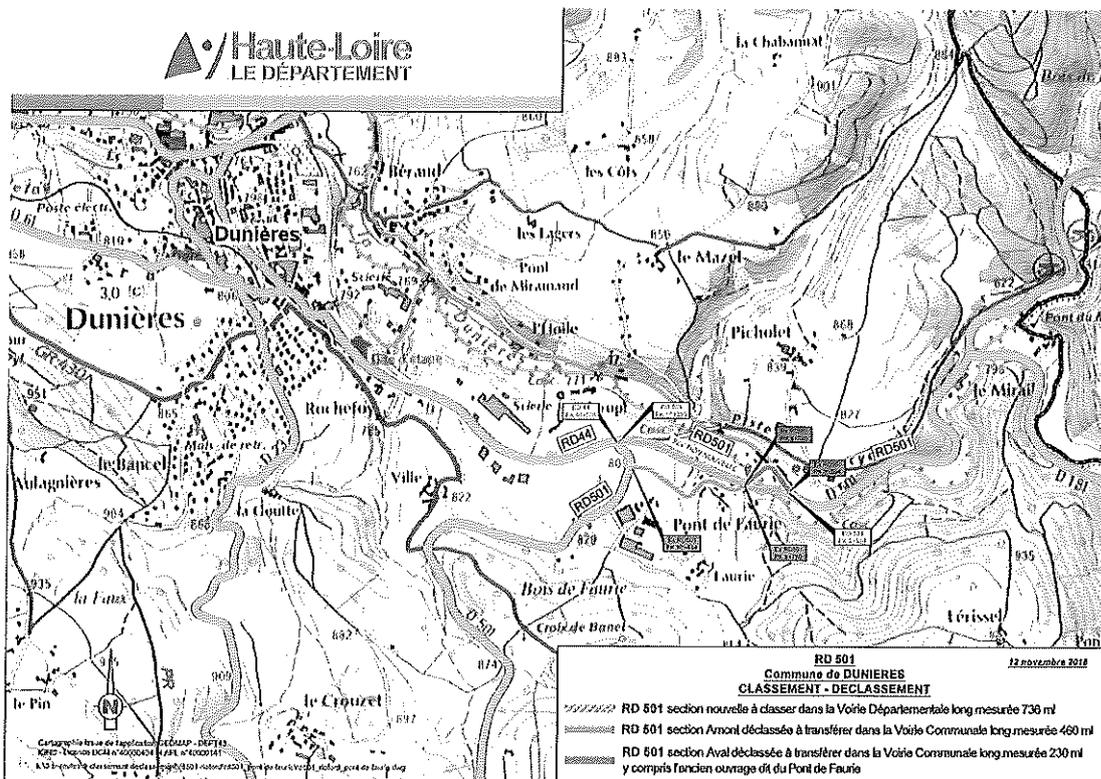
Après plusieurs échanges avec le Département, il convient de se prononcer sur les termes du classement / déclassement suivant :

RD 501 : section AMONT

Du PK 9+750 au PK 10+434 (ex RD) du domaine public départemental au domaine public communal pour une longueur effective de 460 ml.

RD 501 : section AVAL

Du PK 9+594 au PK 9+750 du domaine public départemental au domaine public communal y compris l'ancien ouvrage dit du Pont de Faurie pour une longueur effective de 230 ml.



A la suite, un PV de remise a été signé entre le Département de la Haute-Loire et la Commune de DUNIERES précisant :

RD 501 - section 1 (partie amont) du PK 9.750 à 10.434

Du Domaine Public Départemental au Domaine Public Communal pour une longueur effective de 460 ml.

Il convient maintenant de donner suite pour la partie AVAL :

Il faut communiquer la position de la commune sur la reprise du pont de Faurie situé sur le tracé de l'ex RD 501, la délibération datant du précédent mandat (décembre 2018)

Dans le cas où la position de la Commune serait inchangée, il est indiqué dans la délibération précitée que Monsieur le Maire souhaite que « les services du Département fournissent un audit de l'ouvrage... »

Il conviendra d'indiquer quels seraient les détails de précisions attendus en effet plusieurs scénarios d'études plus ou moins lourds peuvent être retenus répondant chacun au terme "audit".

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la possibilité 1 à savoir le pont est rétrocédé à la Commune après remise en état par le Département de la Haute-Loire.*

#### **Vente du lot 5 à M. YILDIZ Mutherem**

Monsieur Le Maire rappelle le compte-rendu du Conseil Municipal du 26.10.2021 :

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 07.04.2017 fixant les tarifs des terrains communaux de l'Orée de Ville.

Il indique que Monsieur YILDIZ Mutherem souhaitait acquérir le lot 5.

Ce dernier s'est rendu compte, à posteriori, que des canalisations traversent son terrain et demande donc un geste financier à la Collectivité pour le dédommager de ce désagrément et de ses conséquences : modification de ses plans, assurance-crédit ...

Monsieur YILDIZ formule une proposition à 30 000 € TTC pour le lot 5. Ce dernier était affiché à 40 000 € pour 948 m<sup>2</sup>

La Commission Urbanisme propose 38 000 € TTC.

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire de faire une proposition à 38 000 € TTC pour le lot 5.

Monsieur Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de l'avocat de M Mutherem YILDIZ.

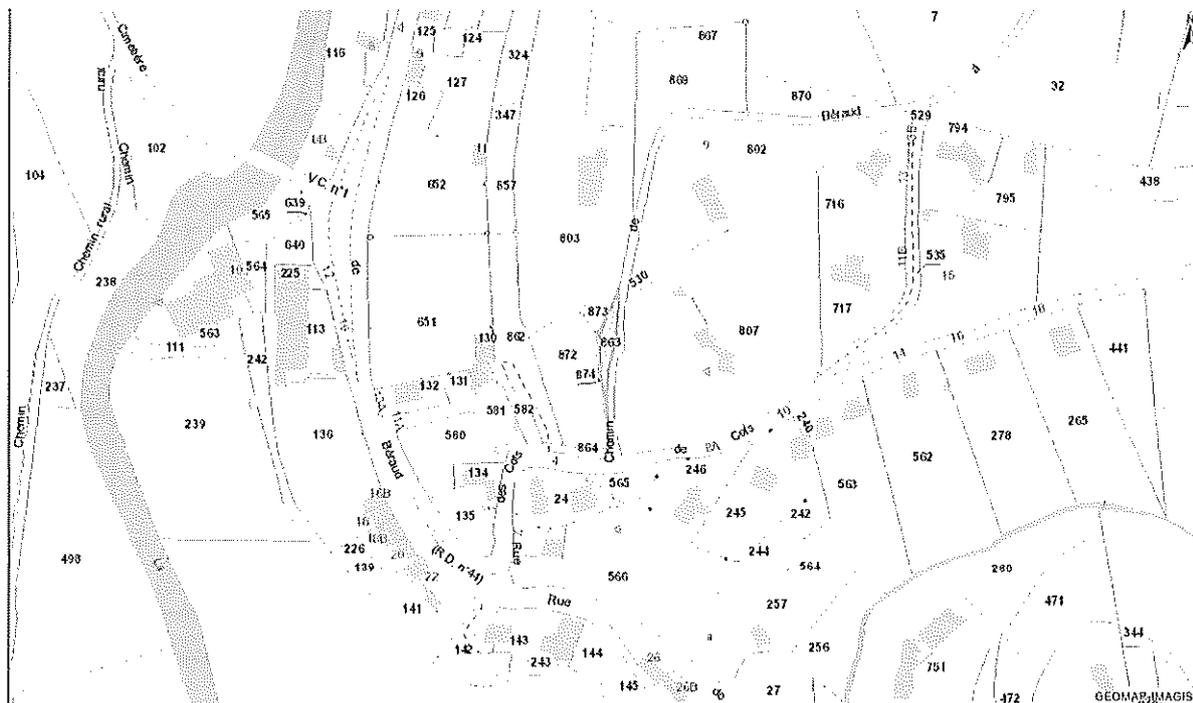
Afin d'éviter une procédure judiciaire et dans l'idée de vendre un lot supplémentaire, Monsieur Thierry SABOT, adjoint à l'urbanisme, propose de lui faire une offre ferme et définitive à 34 000 € TTC.

*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition à 34 000 € pour le lot 5 à Mutherem YILDIZ.

### **Vente de la parcelle AM 863 à la Commune par M RIOTTOT**

Monsieur Thierry SABOT, adjoint à l'urbanisme, indique que la Commune de DUNIERES souhaite acheter la parcelle AM n°863 d'une contenance de 138 m<sup>2</sup> à M RIOTTOT Philippe au prix de 1 € frais de notaire à la charge de la Commune de DUNIERES.



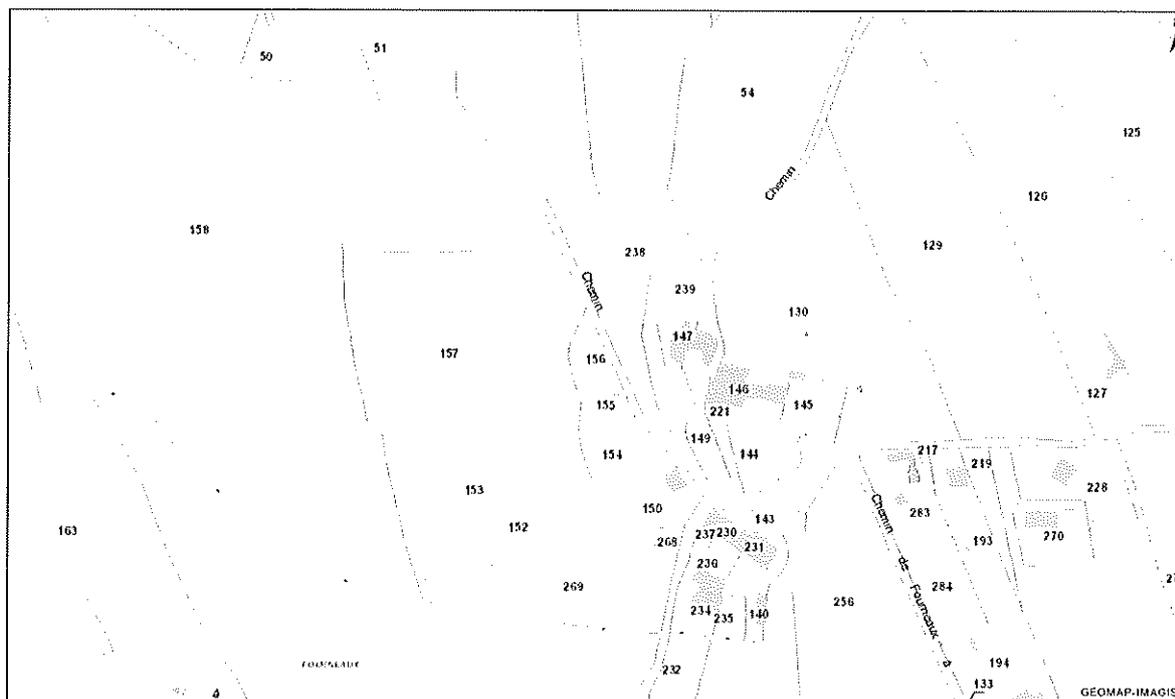
*Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition de la parcelle AM 863 à Monsieur RIOTTOT.

### **Dossier PARRICHE**

Monsieur Le Maire rappelle le compte rendu du Conseil Municipal du 16.09.2021 :

Demande de déclassement d'un chemin rural entre Fourneaux et le Cros à Monsieur PARRICHE  
Monsieur Le Maire présente la demande de Monsieur PARRICHE qui souhaite que la Commune déclasse le chemin rural reliant Fourneaux au Cros, jouxtant ses propriétés.



#### Légende

Bâtiments	Bâtiments légers	Parcelles
Bâtiments durs		Parcelles

10/09/2021

10/09/2021

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 16.09.2022, à l'unanimité, a refusé le déclassement du chemin rural reliant Fourneaux au Cros étant donné son potentiel touristique.

Un courrier a donc été adressé à Monsieur PARRICHE pour lui signifier le refus de la Commune de DUNIERES de lui rétrocéder ledit chemin rural.

Monsieur PARRICHE a adressé un courrier en Mairie le 31.12.2021 et le 07.02.2022 dont lecture a été faite en Conseil Municipal.

*Il est demandé au Conseil Municipal de prendre note de cette information.*

*Un nouveau courrier sera donc adressé à Monsieur PARRICHE notifiant les échanges.*

## INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

### Classement Agence Postale Communale

Monsieur Le Maire diffuse les résultats de l'APC de DUNIERES, concernant la 4ème période 2021.

- DUNIERES prend la tête de cette 4ème épreuve avec d'excellents résultats sur toutes les gammes : 3058€ en Phila, 1391€ en PAP (Prêts à Poster) et 223€ en PAE (Prêts à Expédier).
- BLAVOZY performe avec un CA de 1533€ en Phila et 1277€ en PAP.

- LAUSSONNE brille avec 1763€ de ventes de PAP, tout comme Les Villettes avec 1549€ et Beaulieu avec 1355€.
- ESPALY réalise une très belle performance en Phila avec 2224€ de CA.
- A noter également, sur cette 4ème épreuve, la très belle performance des ESTABLES avec 625€ de Prêt-à-Expédier.

o

Potentiel (1-2-3-4)	Libellé Secteur	Libellé site	PHILA	PAP	PAE COLISSIMO	TOTAL 4E EPREUVE	CLASSEM POINTS 4E EPREUVE
	MONISTROL	DUNIERES LPAC AP	3058,56	1391,01	223,54	4673,11	10
3	BRIVES CH	BLAVOZY AP	1533,96	1276,98		2810,94	9
3	MONISTROL	LES VILLETES AP	963,76	1548,94	10,83	2523,53	8
1	BRIVES CH	LAUSSONNE AP	741,12	1762,72	17,91	2521,75	7
3	LE PUY	ESPALY SAINT MARCEL AP	2223,72	158,44	39,57	2421,73	6
3	YSSINGEAUX	BEAULIEU AP	583,2	1355,34	17,91	1956,45	5
3	AMBERT	SAINT PAL DE CHALENCON AP	1159,68	540,51	10,83	1711,02	4
1	LE PUY	BAINS AP	1182	298,28	49,99	1530,27	3
1	MONISTROL	RIOTORD AP	1140,48	346,43		1486,91	2
3	YSSINGEAUX	MALREVERS AP	1192,32	174,96	10,83	1378,11	1
3	BRIVES CH	LES ESTABLES AP	624,48	60,8	625,25	1310,53	
1	BRIOUDE	AUZON AP	815,52	168,26	69,99	1053,77	
3	YSSINGEAUX	SAINT VINCENT AP	804,04	171,08	78,33	1053,45	
3	BRIOUDE	LAVOUTE CHILHAC AP	830,28	82,38	68,31	980,97	

### Remerciements

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des remerciements à la suite du versement de la subvention aux associations sportives.
- Monsieur Le Maire a reçu également des remerciements suite au versement de la subvention « ravalement de façades »...

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Monsieur Le Maire informe du versement du Comité des Fêtes de 4000 € en remboursement d'un prêt pour la course de côte.

Fin de la séance.

Fait à DUNIERES, le 10 mars 2022.

Le Maire, Pierre DURIEUX

